



Mémoire

Présenté au

Ministre des finances du Québec,

Monsieur Éric Girard

Pour

Les Consultations pré budgétaires 2025-2026

Par le

Centre Les Gens Oubliés de Notre-Dame d'Hébertville inc.

Janvier 2025

Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec

Présentation de l'organisme les Gens Oubliés de Notre Dame d'Hébertville inc.

Les Gens Oubliés est un organisme ayant comme mission : un volet de défense des droits individuels et collectifs des personnes prestataires de la sécurité du revenu (aide sociale), de promotion, de sensibilisation, d'écoute, de référence, d'orientation, d'accompagnement et de lutte à la pauvreté.

Notre organisme est un lieu de compréhension et d'accompagnement important pour la population. Des personnes compétente et engagées travaillent toute l'année afin d'offrir soutien et réconfort à des personnes dans des situations de vulnérabilité.

Depuis quelques années le RODCD regroupement où nous sommes membres se mobilise avec ses membres en vue d'obtenir un mécanisme d'indexation répondant adéquatement aux augmentations de dépenses auxquelles nous faisons face actuellement comme organisme. Malheureusement, le budget de l'an passé n'a pas répondu à cette demande portant maximale.

La défense collective des droits

En tant qu'organismes en défense collective des droits nous sommes financés par le programme « Promotion des droits » du *Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales* (SACAIS), lequel est sous la responsabilité du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS). Depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire en 2001, le gouvernement du Québec reconnaît et finance les organismes communautaires de défense collective des droits. Malgré ceci, et comme on le verra plus tard, cette reconnaissance formelle n'a été suivie d'aucun geste concret pendant plus de 15 ans.

La défense collective des droits est définie par quatre critères, qui s'ajoutent aux huit critères de l'action communautaire autonome. Pour être reconnu et financé, un organisme en défense collective des droits doit :

- Faire de l'analyse politique non partisane des enjeux sociaux ;
- Réaliser des activités d'éducation populaire ;
- Organiser des activités de mobilisation sociale ;
- Effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs.

L'ensemble de ces mandats doivent être menés avec des budgets de fonctionnement souvent dérisoires par nos membres.

Dans sa Politique, le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que ces groupes jouent dans la vie démocratique, dans les débats sociaux ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La défense collective des droits est une approche d'intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne. Concrètement, les groupes de ce secteur :

- Aident les gens à se mettre ensemble pour faire respecter leurs droits et combattre les discriminations qui sont exercées contre eux ;
- Mènent des luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus pauvres et marginalisées ;
- Contribuent à élargir la participation de toute la population à la vie publique et politique ;
- Contribuent aux débats sociaux en agissant comme révélateurs et dénonciateurs de divers problèmes sociaux.

Dans tous les cas, l'apport des cas les organismes en défense collective des droits sont comme chiens de garde des droits sociaux et économiques est indispensable à l'enrichissement de la vie démocratique. Ces organismes permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public.

Plus que jamais, les organismes de défense collective des droits soutiennent les populations vulnérables en intervenant sur une multitude de violations de leurs droits : égalité entre les femmes et les hommes, droit au logement, droit à un revenu décent, droits des travailleuses et des travailleurs, droit à la santé, droit à une société démocratique et non discriminatoire, droit à un environnement sain, et plus encore.

Mise en contexte des enjeux de notre organisme

Consciente que le phénomène de la pauvreté ne se règlera pas par lui-même, l'organisme les Gens Oubliés d'Hébertville met en œuvre un maximum de services et d'activités pour améliorer les conditions de vie des plus démunis.

Avec l'accroissement des inégalités et les besoins de base de la population qui cessent d'augmenter et ce, alors qu'ils étaient déjà mis rudement à l'épreuve par les impacts de la pandémie. Le sous-financement des organismes se traduit par une surcharge de travail pour les travailleurs et travailleuses, de l'épuisement, sans nouvelles embauches ni amélioration des conditions de travail

Notre clientèle est 40% sont des femmes prestataires de l'aide sociale monoparentale peu scolarisées n'ayant pas terminé leur secondaire, 12% sont des hommes seules vivant de l'aide sociale avec des problèmes de santé, 4% sont des étudiants avec peu de moyens financier 40 % sont des familles à faible revenu. Ce qui entraîne les risques de pauvreté et de précarité.

Emploi et assurance emploi :

La région a souvent un *taux de chômage plus élevé que la moyenne provinciale*, ce qui affecte particulièrement les jeunes et les personnes peu qualifiées². En raison du taux de chômage et des difficultés économiques, la dépendance à l'aide sociale y est élevée et *l'accès à une alimentation saine et abordable est un défi* pour certaines familles.

Le logement et itinérance :

Il y a 126 405 logements privés occupés dans la région, dont 18 % sont sous le seuil d'abordabilité. C'est-à-dire que le coût du loyer est supérieur à 30 % du revenu total avant impôts du ménage. Ces données, datant de 2020-2021, il est à prévoir que le taux ait augmenté en suivant l'inflation, ce qui rend difficile l'accès à des logements abordables, surtout pour les personnes à faible revenu³. De plus, dans ces mêmes années, 3 700 personnes de 15 ans et plus avaient vécu un épisode d'itinérance dans les cinq dernières années.

Fracture numérique :

Finalement, les personnes vulnérables peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux services publics, surtout avec la dématérialisation croissante des services. En effet, le gouvernement du Québec accélère son virage numérique et il *oublie souvent les personnes qui ont des difficultés avec le numérique*. Elles peuvent rencontrer des difficultés à :

- Utiliser Internet, des ordinateurs, tablettes ou cellulaires.
- Comprendre certains mots utilisés dans les communications du gouvernement.
- Comprendre les procédures pour obtenir les services.
- Accéder aux services en personne et par téléphone.
- Trouver et comprendre les informations, remplir les formulaires et obtenir les services.

Le virage numérique a des impacts sur leurs droits, comme le droit d'être informé et d'avoir accès aux services publics. Dans un contexte où les médias locaux font toujours face à des défis de taille, il est essentiel de faire valoir leur rôle fondamental dans la vitalité et le dynamisme de nos milieux.

Les médias :

Finalement, les médias régionaux sont des vecteurs d'information, de culture et de démocratie, *et leur pérennité est indispensable pour assurer une couverture équilibrée et représentative des réalités locales*. Ils jouent un rôle essentiel pour garder les gens informés, car ils permettent de diffuser l'information, de sensibiliser, d'éduquer et de mobiliser.

En conclusion, ce contexte bien régional n'est pas étranger à celui du Québec et il est de notoriété publique que les organismes en défense collective des droits sont les moins bien financés et les plus méconnus du milieu communautaire. Ces derniers vivent de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir que leur réserve le Gouvernement. Pour terminer, le RODCD présentera un mémoire national que nous, l'organisme les Gens Oubliés appuyons.

Nos recommandations :

Les présentes recommandations sont issues du Congrès du RODCD à l'automne 2023. Lors de cette rencontre, les membres du RODCD ont procédé à une importante révision de ses revendications qui n'avaient pas été révisées depuis près de dix ans. Elles découlent d'une volonté de rattraper le retard historique du financement des groupes du secteur et de présenter des demandes en phase et en solidarité avec les autres secteurs de l'action communautaire autonome. La demande financière globale a été notamment révisée en lien avec l'adhésion du RODCD à la méthode des seuils planchers préconisée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et la grande majorité des regroupements de l'ACA. La Coalition régionale se base sur ces recommandations afin de présenter les siennes collées à sa réalité régionale.

154 millions \$ supplémentaires pour la défense collective des droits

À terme, le RODCD demande un montant supplémentaire de \$ 154 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits. Pour arriver à ce montant, le RODCD a repris l'essentiel de la méthode des seuils planchers adoptée par le RQ-ACA en adaptant certains paramètres à la réalité de notre secteur.

Actuellement, les organismes en DCD de la région reçoivent \$ 1,9 million en financement et, selon les seuils planchers, le manque à gagner est de \$ 9,3 millions.

Ce qui est certain, c'est que nous avons des attentes dès le prochain budget. Le gouvernement doit bonifier substantiellement et sans attendre les sommes annoncées dans l'actuel plan d'action gouvernemental à l'action communautaire. Comme il a été dit plus haut, le gouvernement doit répondre au manque de financement historique des organismes du secteur.

Indexation du financement à la mission

Depuis plusieurs années le RODCD revendique, de façon prioritaire et urgente, l'instauration d'un mécanisme d'indexation permettant à ses membres et aux organismes du secteur de faire face à la hausse des prix de fonctionnement et d'indexer les salaires et avantages sociaux des travailleuses et travailleurs du secteur.

Le RODCD veut une indexation juste et équitable qui tient compte de la réalité vécue par les organismes. Le RODCD reprend donc également la proposition de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) du secteur de la santé et de

services sociaux, qui porte le nom d'indice des coûts de fonctionnement du communautaire. Ce mécanisme combine une portion basée sur l'indice des prix à la consommation et une autre sur la rémunération hebdomadaire moyenne. En se basant sur le cumul de la fin de l'année 2024, la hausse demandée pour 2025-2026 serait donc de 3,6% cette année.

Le RODCD rappelle que l'indexation doit être comprise comme le maintien du financement des organismes en dollar réel, et non comme une augmentation des budgets. L'augmentation du financement vise selon nous à permettre à l'organisme d'augmenter sa capacité d'agir. Le RODCD ne peut que réitérer l'urgence de répondre à cette demande qui ne pèse pas lourd dans l'ensemble du budget gouvernemental dès le prochain budget.

Conclusion

Nous demandons au ministre des Finances d'investir dans le filet social de la société québécoise en augmentant les organismes communautaires et les services sociaux.

Le secteur de la défense collective des droits, particulièrement, a un besoin urgent d'indexation à nos subventions et de rehaussement massif du financement. Ces bonifications au programme de financement « Promotion des droits » sont nécessaires pour la survie des groupes, la qualité de vie de nos équipes de travail et le bien-être des communautés que nous rejoignons.

Recommandations:

- Une augmentation substantielle du financement des organismes en défense collective afin de pallier leur sous-financement chronique qui s'est maintenu malgré l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire. À terme, le gouvernement doit injecter un montant supplémentaire de \$ 154 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits ;
- Une indexation de 3,6% pour l'année 2025-2024 et l'implantation d'un mécanisme récurrent d'indexation basé sur le modèle de l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire tel que nous le proposons ;
- Une augmentation importante de l'enveloppe actuellement prévue pour accueillir les groupes actuellement en attente de financement et répondre aux besoins réels des différents secteurs composant la défense collective des droits.

Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec

Les Gens Oubliés de Notre-Dame d'Hébertville inc.

408 Racine Hébertville

Courriel : atelier.lgo@cgocable.ca

Hébertville 29-01-2025



Objet : appui au mémoire

Après lecture du document « Mémoire présenté au Ministre des finances du Québec » pour Consultations pré budgétaires 2025-2026, par le Centre Les Gens Oubliés d’Hébertville de janvier 2025.

Les personnes présentes à la réunion du Cercle des Fermières d’Hébertville du 2025-01-29 ont voté à l’unanimité d’accepter de d’appuyer le dite Mémoire. (25 personnes présente)

Lise Vermette, présidente

Ce mécanisme combine une portion basée sur l'indice des prix à la consommation et une autre sur la rémunération hebdomadaire moyenne. En se basant sur le cumul de la fin de l'année 2024, la hausse demandée pour 2025-2026 serait donc de 3,6% cette année.

Le RODCD rappelle que l'indexation doit être comprise comme le maintien du financement des organismes en dollar réel, et non comme une augmentation des budgets. L'augmentation du financement vise selon nous à permettre à l'organisme d'augmenter sa capacité d'agir. Le RODCD ne peut que réitérer l'urgence de répondre à cette demande qui ne pèse pas lourd dans l'ensemble du budget gouvernemental dès le prochain budget.

Conclusion

Nous demandons au ministre des Finances d'investir dans le filet social de la société québécoise en augmentant les organismes communautaires et les services sociaux.

Le secteur de la défense collective des droits, particulièrement, a un besoin urgent d'indexation à nos subventions et de rehaussement massif du financement. Ces bonifications au programme de financement « Promotion des droits » sont nécessaires pour la survie des groupes, la qualité de vie de nos équipes de travail et le bien-être des communautés que nous rejoignons.

Recommandations:

- Une augmentation substantielle du financement des organismes en défense collective afin de pallier leur sous-financement chronique qui s'est maintenu malgré l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire. À terme, le gouvernement doit injecter un montant supplémentaire de \$ 154 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits ;
- Une indexation de 3,6% pour l'année 2025-2024 et l'implantation d'un mécanisme récurrent d'indexation basé sur le modèle de l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire tel que nous le proposons ;
- Une augmentation importante de l'enveloppe actuellement prévue pour accueillir les groupes actuellement en attente de financement et répondre aux besoins réels des différents secteurs composant la défense collective des droits.

Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec

Les Gens Oubliés de Notre-Dame d'Hébertville inc.

Ce mécanisme combine une portion basée sur l'indice des prix à la consommation et une autre sur la rémunération hebdomadaire moyenne. En se basant sur le cumul de la fin de l'année 2024, la hausse demandée pour 2025-2026 serait donc de 3,6% cette année.

Le RODCD rappelle que l'indexation doit être comprise comme le maintien du financement des organismes en dollar réel, et non comme une augmentation des budgets. L'augmentation du financement vise selon nous à permettre à l'organisme d'augmenter sa capacité d'agir. Le RODCD ne peut que réitérer l'urgence de répondre à cette demande qui ne pèse pas lourd dans l'ensemble du budget gouvernemental dès le prochain budget.

Conclusion

Nous demandons au ministre des Finances d'investir dans le filet social de la société québécoise en augmentant les organismes communautaires et les services sociaux.

Le secteur de la défense collective des droits, particulièrement, a un besoin urgent d'indexation à nos subventions et de rehaussement massif du financement. Ces bonifications au programme de financement « Promotion des droits » sont nécessaires pour la survie des groupes, la qualité de vie de nos équipes de travail et le bien-être des communautés que nous rejoignons.

Recommandations:

- Une augmentation substantielle du financement des organismes en défense collective afin de pallier leur sous-financement chronique qui s'est maintenu malgré l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire. À terme, le gouvernement doit injecter un montant supplémentaire de \$ 154 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits ;
- Une indexation de 3,6% pour l'année 2025-2024 et l'implantation d'un mécanisme récurrent d'indexation basé sur le modèle de l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire tel que nous le proposons ;
- Une augmentation importante de l'enveloppe actuellement prévue pour accueillir les groupes actuellement en attente de financement et répondre aux besoins réels des différents secteurs composant la défense collective des droits.

Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec

Les Gens Oubliés de Notre-Dame d'Hébertville inc.

Ce mécanisme combine une portion basée sur l'indice des prix à la consommation et une autre sur la rémunération hebdomadaire moyenne. En se basant sur le cumul de la fin de l'année 2024, la hausse demandée pour 2025-2026 serait donc de 3,6% cette année.

Le RODCD rappelle que l'indexation doit être comprise comme le maintien du financement des organismes en dollar réel, et non comme une augmentation des budgets. L'augmentation du financement vise selon nous à permettre à l'organisme d'augmenter sa capacité d'agir. Le RODCD ne peut que réitérer l'urgence de répondre à cette demande qui ne pèse pas lourd dans l'ensemble du budget gouvernemental dès le prochain budget.

Conclusion

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits recommande au ministre des Finances d'investir dans le filet social de la société québécoise en augmentant les organismes communautaires et les services sociaux.

Le secteur de la défense collective des droits, particulièrement, a un besoin urgent d'indexation à nos subventions et de rehaussement massif du financement. Ces bonifications au programme de financement « Promotion des droits » sont nécessaires pour la survie des groupes, la qualité de vie de nos équipes de travail et le bien-être des communautés que nous rejoignons.

Recommandations du RODCD :

- Une augmentation substantielle du financement des organismes en défense collective afin de pallier à leur sous-financement chronique qui s'est maintenu malgré l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire. À terme, le gouvernement doit injecter un montant supplémentaire de \$ 154 millions pour l'ensemble des organismes actuellement financés en défense collective des droits ;
- Une indexation de 3,6% pour l'année 2025-2024 et l'implantation d'un mécanisme récurrent d'indexation basé sur le modèle de l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire tel que nous le proposons ;
- Une augmentation importante de l'enveloppe actuellement prévue pour accueillir les groupes actuellement en attente de financement et répondre aux besoins réels des différents secteurs composant la défense collective des droits.

Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec

Les Gens Oubliés de Notre-Dame d'Hébertville inc.